

AVIS PUBLIC

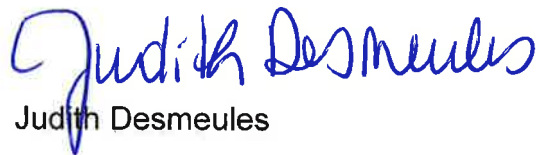
Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 8 mars 2017, le conseil a étudié et adopté le Règlement numéro 2017-296 établissant les frais administratifs relatifs à la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, province de Québec, ce 9 mars 2017.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe



Judith Desmeules